

Le 12 décembre 2022, à 19 heures 32, le Conseil Municipal de la commune de La Fouillouse, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Monsieur Patrick BOUCHET, Maire.

Nombre de membres en exercice : 27

Date de convocation du Conseil Municipal : le 06 décembre 2022

Présents :

M. Patrick BOUCHET, M. Philippe BONNEFOND, Mme Valérie PICQ, M. Hervé JAVELLE, Mme Maryline MARESCAL, M. Rémy GIRARDON, Mme Marie-Claude BRANCIER-JACQUIER, M. Sébastien FAUST, Mme Laurence BUSSIERE, M. Pierre CLAVEL, M. Jean-François MONTMARTIN, Mme Caroline ZANDER, M. Bruno VILLEMAGNE, M. Didier RACLE, Mme Annabel TAILLANDIER, M. Jean-Nicolas JOUVE, M. Richard GRIFFON, Mme Céline CHAMPAGNON, Mme Sophie BROQUAIRE.

Absents :

Mme Fabienne MEYNAND, M. Jérôme DROUET, Mme Karine BREURE, Mme Célia DUMAS, Mme Clémence SABAUT, Mme Jennifer DAUPHY-SABY, M. Amaury GARDE, M. Yves LAFAYOLLE.

Procurations :

Mme Fabienne MEYNAND à M. Rémy GIRARDON, M. Jérôme DROUET à Mme Maryline MARESCAL, Mme Karine BREURE à Mme Caroline ZANDER, Mme Clémence SABAUT à Mme Valérie PICQ, Mme Jennifer DAUPHY-SABY à M. Hervé JAVELLE, M. Amaury GARDE à Mme Laurence BUSSIERE, M. Yves LAFAYOLLE à M. Richard GRIFFON.

Secrétaire : , M. Jean-François MONTMARTIN

OBJET : ENGAGEMENT, LIQUIDATION ET MANDATEMENT DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Dans l'attente du vote du budget par le Conseil Municipal en début d'année prochaine, l'article L.1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit que l'assemblée délibérante peut autoriser son Maire à engager, liquider et mandater des dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les annuités de la dette.

S'agissant de l'engagement, liquidation et du mandatement des dépenses de la section de fonctionnement, celle-ci est de droit dans la limite de celles inscrites au budget de l'année précédente. Il est proposé, dans un souci de continuité du service public et pour permettre à la Commune d'honorer ses créances auprès des entreprises, d'accorder au Maire cette autorisation à compter du 1er janvier 2023 dans la limite de 25 % du montant des crédits inscrits sur tous les budgets d'investissement 2022 selon le tableau ci-dessous, jusqu'au 31 mars 2023.

Compte	Opération	Prévu 2022	25%
Chap. 20 - Immobilisations Incorporelles			
2031 - Frais d'études	(hors opération)	26 406,40	6 601,60
	77-Réaménagement quartier Cèdres+polyvalente	59 560,00	14 890,00
	79-Chapelle Sainte Anne	40 000,00	10 000,00
2033 - Frais d'insertion	(hors opération)	1 000,00	250,00
	74 - Rénovation vestiaire Foot	650,00	162,50
	83-Skate Parc	900,00	225,00
2051 - Concessions et droits similaires		30 000,00	7 500,00

	85-Self+Aménagement accès pole enfance	1 500,00	375,00
2188 - Autres immobilisations corporelles	(hors opération)	70 795,57	17 698,89
	85-Self+Aménagement accès pole enfance	6 200,00	1 550,00
Chap. 23 - Immobilisations en cours			
2312- Agencements et aménagements de terrains	(hors opération)	-	-
	86-Cimetière	70 000,00	17 500,00
2313 - Constructions	(hors opération)	58 969,72	14 742,43
	47-Eglise	160 560,00	40 140,00
	54 - Aménagement Bords Malval	50 031,84	12 507,96
	66-Extension CSS	36 627,71	9 156,93
	74-Rénovation vestiaire Foot	1 105 752,00	276438,00
	82-Centre socio sportif	100 000,00	25 000,00
	85-Self+Aménagement accès pole enfance	107 300,00	26 825,00
	86-Cimetière	26 000,00	6 500,00
2315 - Installations, matériel et outillage techniques	(hors opération)	54 985,68	13 746,42
	54 - Aménagement Bords Malval	6 165,36	1 541,34
	64-Vidéo Surveillance	80 000,00	20 000,00
	76-Parcs et Stations Vélos Commune	54 897,41	13 724,35
	77-Réaménagement quartier Cèdres+polyvalente	60 000,00	15 000,00
	83-Skate Parc	150 000,00	37 500,00

Le Conseil Municipal,
Après avoir délibéré, à l'unanimité,
DÉCIDE :

- ✚ **D'ACCORDER** au Maire l'autorisation d'engager, liquider et mandater des dépenses d'investissement relevant du budget communal dans les limites fixées au tableau ci-dessus.

Fait à La Fouillouse, le 12 décembre 2022

Le secrétaire de séance,
Jean François MONTMARTIN



Le Maire,
Patrick BOUCHET


